

Résolutions votées aux congrès de l'Union Locale CGT de Vierzon du 04 et 05 novembre 2014.

1) SYNDICALISATION

Résolution N° 1 :

L'objectif de 1000 adhérents que le congrès de janvier 2009 s'était fixé, est toujours d'actualité.

La syndicalisation doit rester une priorité dans tous les syndicats. Pour cela, tout doit être mis en œuvre, tant dans les syndicats qu'au sein de la direction de l'UL, pour atteindre cet objectif avant 2015 et mettre en place des collectifs de renforcement.

Résolution N° 2 :

Notre besoin d'être fort partout doit se concrétiser en s'implantant dans les entreprises où nous sommes peu ou pas présents (exemple : SIPEM, LECLERC, etc...) afin d'y créer des bases. Dans ce cadre, les syndicats organisés, doivent s'engager à distribuer des tracts dans les entreprises situés à proximité de la leur.

Résolution N° 3 :

1) Pour la bonne marche des syndicats, les responsables doivent réunir leurs syndiqués le plus souvent possible afin d'améliorer la vie syndicale. Pour se faire, ils pourront bénéficier de l'aide de l'UL.

2) Dans le sens de la continuité de l'adhésion CGT, les sections syndicales et syndicats CGT d'actifs doivent donner aux syndicats retraités correspondants, ainsi qu'à l'UL, les coordonnées des syndiqués partant en retraite.

2) FORMATION

Résolution N° 4:

L'Union locale s'engage à continuer les stages d'accueil pour les syndiqués « isolés » et pour tous ceux qui n'en bénéficient pas dans leur syndicat.

Résolution N° 5:

L'Union Locale et les syndicats s'engagent à ce que tous les élus (DP, CE, DS...) puissent faire une formation syndicale en lien avec leur rôle d'élu.

Résolution N° 6:

Le stage de niveau 1 à Vierzon doit être maintenu au moins une année sur deux pour satisfaire les besoins en matière de formation et une année sur deux un stage de Niveau 2 pourra être mis en place avec l'aide de l'UD.

Pour maintenir ces deux stages, il nous faut trouver des animateurs et des intervenants qui proviennent de notre UL, c'est-à-dire issu de nos syndicats locaux.

Résolution N° 7:

Les syndicats présents à ce congrès doivent s'engager à inciter leurs syndiqués à participer aux formations organisés par l'UL de Vierzon mais également, par l'UD voire d'autres UL et par leur fédération.

3) COMMUNICATION

Résolution N° 8:

Il nous faut relancer l'info de l'UL, notamment par la mise en place d'un blog. Ceci ne pourra se faire qu'avec l'aide de tous les syndicats qui devront nous envoyer, par email ou par courrier, les articles concernant leurs entreprises. Toutes les idées et toutes les aides seront les bienvenues pour confectionner ce blog.

Résolution N°9:

Il nous faut absolument améliorer la communication entre les syndicats et l'UL, notamment :

- 1) au travers d'échange de mail avec réponse et commentaire des syndicats.
- 2) avoir une meilleure connaissance sur la distribution de tracts dans les entreprises. Une meilleure coordination entre syndicats et Union Locale doit être faite, pour savoir quel syndicat tire ses tracts et connaître le nombre nécessaire à chaque base afin d'éviter le gâchis ou le manque.
- 3) se fixer l'objectif de la parution d'un bulletin périodique de l'UL.
- 4) proposer l'abonnement à la NVO à tous les syndiqués ainsi que Vie Nouvelle à tous nos retraités CGT.

4) FINANCES

Résolution N° 10 :

Tous les syndicats actifs s'engagent à être au 1% avant le congrès de 2017.

Les syndicats de retraités devront essayer de prendre la résolution d'aller rapidement vers les 1%

Résolution N° 11 :

Tous les syndicats s'engagent à régler leurs cotisations à COGETISE, le plus régulièrement possible.

Fait le 14 décembre 2014 suite au vote du congrès du 5 novembre 2014.

Le secrétaire à la Vie Syndicale,

Eric PERROT.